

- la proximité : par le rôle pivot de l'élu de territoire référent et du chargé de mission territorial ;
- l'adaptabilité : si une méthode type a été proposée, chaque territoire a fait l'objet d'une méthode projet ajustée, pouvant notamment donner lieu à une concertation peu ou prou élargie ;
- une méthode « flash » pour aboutir en quelques mois à une stratégie partagée et définir les fondements d'un accompagnement des projets structurants sur les trois années à venir.

Le contrat de dynamisation et de cohésion de l'Ouest et Sud Creusois

L'Ouest et Sud Creusois réunit la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et le Pays Sud Creusois, ce dernier regroupant la Communauté de communes Creuse Grand Sud et la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

L'Ouest et Sud Creusois constitue un vaste territoire rural de 116 communes et 52 730 habitants représentant pratiquement la moitié du département de la Creuse. Il est structuré autour de 3 pôles urbains principaux, La Souterraine, Aubusson et Bourgueuf.

L'économie locale a subi des mutations très profondes depuis les années 70, qui ont conduit à l'effondrement des secteurs productifs et exportateurs et le basculement vers une économie présenteielle.

Très exposé à la crise de 2008, le territoire a enregistré des pertes d'emploi salarié extrêmement intenses (-12% entre 2008 et 2016, soit – 1 000 emplois) dans la plupart des secteurs d'activité. A cet égard, la crise de l'entreprise GMS constitue l'exemple le plus récent.

Le territoire affiche également une forte vocation agricole, orientée vers l'élevage bovin viande ou mixte. L'agriculture y est en grande difficulté. C'est le territoire qui a perdu le plus d'emplois agricoles entre 2008 et 2013 (-23%).

Malgré de nombreuses aménités (Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson, Vallée des Peintres, lac de Vassivière, PNR de Millevalches notamment), et une densité d'hébergements relativement importante, la capacité d'accueil touristique est essentiellement non marchande (92% repose sur les résidences secondaires) ce qui limite la captation de revenus touristiques.

Le territoire présente donc une dépendance grandissante aux mécanismes de redistribution (pensions de retraite) et des revenus publics (susceptibles de se fragiliser dans un contexte général de resserrement des finances publiques) et de moins en moins de ses capacités productives.

Toutefois des marges de manœuvre peuvent être activées par le territoire, notamment en ce qui concerne la structuration de l'écosystème d'acteurs, « l'effet local »; le développement et la structuration d'une offre touristique autour des nombreuses aménités du territoire ou encore, la consolidation d'une agriculture qui occupe encore une place très importante dans l'économie.

La stratégie du contrat se concentre autour de 2 enjeux :

1. S'appuyer sur les potentiels du territoire (ressources agricoles, patrimoine naturel et culturel, initiatives associatives et solidaires...) comme source de développement local.
2. Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques.

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : plusieurs projets de circuits courts, le développement d'un cluster textile autour de la laine, des actions de valorisation de la Vallée des Peintres et de la Tapisserie ainsi que la professionnalisation des acteurs du tourisme. Un axe opérationnel important est celui formé par les nombreux projets de tiers-lieux souvent intégrés dans des espaces plus larges dédiés à des activités créatives, artistiques, culturelles et associatives. La revitalisation des centres-bourgs et le développement d'une offre de services diversifiée (Maison de Santé Pluridisciplinaire, rénovation énergétiques de locaux communaux, multiples ruraux, ...) constituent également un axe d'intervention fort.

Enfin, le territoire souhaite valoriser ses ressources naturelles et investir le champ du développement durable et de la croissance verte où plusieurs projets, tels que le Pôle énergies renouvelables de Bourgneuf ou le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, sont proposés.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion de l'Isle en Périgord

Le Pays de l'Isle en Périgord regroupe 96 communes et compte près de 150 000 habitants, soit plus du tiers de la population du département de la Dordogne. Il est composé des Communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord, Isle Double Landais et de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux qui regroupe à elle seule 70% de la population du Pays.

Une spécificité du Pays repose sur la localisation des emplois industriels : ces derniers représentent près de 18% des emplois totaux sur les Communautés de communes « rurales », contre 7% sur l'agglomération.

Toutefois, ces emplois industriels sont en baisse constante depuis 20 ans ; l'économie traditionnellement productive se transforme en schéma de plus en plus résidentiel basé sur les possibilités d'emplois de l'agglomération et - dans une moindre mesure - de Bergerac et de Libourne. Le Pays se distingue clairement dans le domaine de l'industrie, avec un tissu de PME riche, des « pépites » voire des potentialités pour structurer des filières (cosmétique, électronique, agroalimentaire...).